[illegible] DE LA N. ORLEANS
Bureaux 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 4 JANVIER.

FEUILLETON.

L'EPÉE DE SUZANNE

SUITE DE L'HOTESSE DU CONNÉTABLE
PAR [illegible] GONZALÈS.

XIII.—(Suite)

—Écoutez, mon enfant, dit Marforio, je mais tout ce que vous avez souffert pour M. le connétable, et c'est là ce qui me rend assez hardi pour vous conseiller une résolution héroïque. Si je [illegible] le couteau dans la plaie, c'est [illegible] votre courage supérieur à celui des [illegible] femmes; la plupart n'aiment qu'elles-[illegible] dans l'idole qu'elles se sont créée, mais [illegible] leur ressemblez pas et vous aimez Bourbon comme les saints aiment Dieu. Vous ne voudriez pas compromettre la fortune de ce grand capitaine.

—Mais le duc est vainqueur et tout-puissant!

—Pauvre fille! vous ne connaissez pas l'esprit des rois et des courtisans, [illegible] la destinée du connétable est irrévocablement fixée; la reconnaissance de Charles-Quint lui est acquise, et nul ne peut marcher de pair avec lui à la cour de Madrid.

—Tout le monde le croit comme moi, maître Marforio.

—Et tout le monde se trompe, repartit le rusé médecin. Ah! j'ai étudié mieux que le vulgaire le caractère de notre glorieux souverain. Le duc de Bourbon, dont le nom retentit maintenant dans toute l'Europe, est à deux doigts d'une chute dont il ne se relèvera jamais et dont l'humiliation le tuera peut-être.

—C'est impossible! interrompit la jeune fille; il est de l'intérêt de l'empereur de ne pas se brouiller avec le grand général à qui il doit la captivité de François Ier.

—Dans la première joie du triomphe, Charles-Quint raisonnera comme vous, mon enfant; mais il est entouré de conseillers prudents et jaloux. Ces honorables ministres et les deux rivaux du connétable, le vice-roi de Naples et le marquis de Pescaire, auront bien lui démontrer que la défaite du roi de France l'a rendu le maître du monde. Dès lors les services de Bourbon lui deviennent inutiles ou dangereux; il ferait une faute de grandir ce prince, dont la renommée gênera la sienne; une véritable intérêt sera de se débarrasser du traître, déconsidéré impuissant al l'asservir comme [illegible] ranger parmi ses ennemis. Le duc ne pourra plus même revenir à ses anciens dieux et grossir traîtreusement leurs rangs.

Suzanne regarda le profond politique avec un mélange de stupeur et d'épouvante.

—La destinée que vous venez de prédire à Charles de Bourbon est horrible. Vous lui êtes toute espérance et l'ai peur que vous n'ayez deviné juste. Selon vous, ce noble prince serait perdu!

—Sauvé peut-être, si vous voulez, interrompit Marforio.

—Si je le veux! l'écria-t-elle avec amertume. Dites! Que faut-il faire? me traîner aux genoux du marquis, le supplier de donner loyalement la main à Bourbon et de devenir son ami?

—Enfant! vous ne pensez qu'avec votre cœur et vous jugez les autres d'après vous-même. Soyez calme, je vous en prie, et écoutez le conseil que je vous ai promis.

—Parlez, maître Marforio, parlez!

—Vous n'ignorez pas, Suzanne, que pour décider le connétable à se révolter contre son roi, l'empereur lui avait fait promettre la main de sa sœur, Éléonore, reine de Portugal.

—Alliance d'ambition où les cœurs n'ont rien à voir, répliqua la jeune fille d'une voix frémissante. C'est un marché de prince. Le duc ne s'est pas même informé si la fiancée est belle ou laide. Elle est la sœur de son allié Charles-Quint, et cela suffit.

Le médecin garda un instant le silence, comme s'il eût voulu savourer le désespoir qui dévorait l'âme de l'infortunée; puis il reprit avec son impitoyable sang-froid:

—Vous comprenez que le vainqueur de Pavie a le droit d'exiger la réalisation des vagues promesses faites au prince rebelle. Il se rendra à Madrid pour épouser la sœur de l'empereur. Mais peut-il s'embarquer avec lui une femme que Mme Éléonore regardera comme une indigne rivale? Croyez-vous qu'elle supportera plus complaisamment que la duchesse d'Angoulême l'amour que M. de Bourbon voue publiquement voué? Oserez-vous affronter le scandale qui éclatera aussitôt votre arrivée dans cette cour de Madrid, si dévote et si sévère? Oserait-il, lui, fort de sa gloire, défier à la fois les prêtres, qui vous jetteront l'anathème au nom de Dieu, les courtisans, qui vous repousseront au nom de l'honneur des familles et de la majesté royale, le peuple qui vous huera au nom de la vertu!

—Ah! je suis une misérable pécheresse, s'écria Suzanne en se frappant la poitrine, et je porte malheur à ceux que j'aime.

—Vous voyez bien qu'il faut renoncer à l'amour du connétable, vous séparer de lui, vous cacher à ses yeux. Je vous offre un asile dans ce logis, et je vous jure qu'il ne pourra vous y trouver.

—Mon Dieu! mon Dieu! murmura la pauvre fille en proie à une inexprimable angoisse. Ordonnez-vous ce sacrifice? N'auriez-vous pas pitié de votre servante?

Pour la première fois de sa vie, Marforio Venoud éprouva un sentiment de compassion en voyant Suzanne se débattre contre son amour et l'expiation commandée, ainsi que l'oiseau qui essaie de repousser la mort d'un dernier coup d'aile.

Il se raidit contre cette impression inconnue et reprit avec plus de force:

—Ce n'est pas tout, Suzanne, ce n'est pas tout.

—Que demandez-vous encore? dit-elle avec un sourire farouche. Vous avez séparé l'âme du corps, vous avez tout dit, qu'une chose morte. Frappez encore; je ne sentirai plus les coups.

—Eh bien! il vous reste à vous faire oublier de Charles de Bourbon.

—Me faire oublier! répéta-t-elle avec un rayon de joie dans les yeux. Oh! cela, c'est l'impossible! Et comment cet oubli dépendrait-il de ma volonté?

—Il faut que le duc vous oublie, afin qu'il n'hésite pas à accepter cette alliance qui est son ancre de salut. Beau-frère de l'empereur, il n'aura pas à redouter de terribles retours de fortune et bravera la jalousie des courtisans espagnols et flamands.

—C'est impossible! répéta Suzanne d'une voix sourde.

—Bourbon vous oubliera, ma fille, s'il vous méprise.

—S'il me méprise! répéta-t-elle en attachant sur le médecin un regard fixe; mais pourquoi mépriserait-il celle qui n'a vécu que pour lui?

—Parce qu'à ses yeux elle se sera vendue, répliqua Marforio d'une voix mordante, vous passerez pour la maîtresse du marquis de Pescaire.

La jeune fille poussa un cri terrible et pressa son front de ses mains comme si la pensée défaillait dans son cerveau.

—Réfléchissez avant de vous décider, poursuivit le vieillard. Aimez-vous assez le connétable pour acheter son salut au prix de cette honte momentanée dont vous pourrez toujours vous glorifier?

Après une lutte intérieure qui dura quelques instants, Suzanne répondit en courbant la tête:

—Je consens.

Mais elle ajouta presque aussitôt:

—Qui donc me protégera contre l'amour de M. de Pescaire, car si j'accepte le déshonneur public, je ne rougirai jamais vis-à-vis de moi-même et je pourrai toujours ouvrir mon cœur à Dieu.

—Rassurez-vous, chère enfant, dit Marforio en souriant; un ange gardien veillera sur vous; seulement, il aura ni les yeux bleus, ni les cheveux dorés, ni les blanches ailes de ses pareils; vous le voyez devant vous.

—Osez-vous donc lutter contre le marquis de Pescaire? demanda la jeune fille atterrée.

—Acceptez-moi toute votre confiance, Suzanne, promettez-moi de suivre aveuglément mes conseils, si étranges, si dangereux qu'ils puissent vous paraître, et à ces conditions je vous juré de vous sauver de l'amour de don Ferdinand et de vous rendre, fidèle et pure de toute honte, à Charles de Bourbon.

La jeune fille jeta un regard rapide sur le vieux médecin et l'horreur instinctive qu'elle avait déjà ressentie à son aspect la fit hésiter.

—Eh! eh! dit cet étrange personnage, dont les yeux perçants semblaient pénétrer jusqu'au fond des cœurs, ma chétive mine vous inspire plus de répulsion que de confiance. Vous cherchez vainement la beauté de mon âme à travers la laideur de mon corps. Vous avez raison de ne pas croire à la noblesse de mes sentiments, ni surtout au désintéressement de mon zèle. Dans ma balance à moi, le plus grand des hommes ne pèsera jamais une once d'or; je trouve donc fort naturel qu'ils ressentent tous pour moi, à première vue, la haine et le mépris qu'ils m'inspirent eux-mêmes. J'ai un intérêt sérieux à vous sauver, car c'est un intérêt d'argent. Donc, comptez sur moi.

—Je suis votre esclave, dit Suzanne avec une sorte d'impatience douloureuse. Ordonnez, j'obéirai.

—Bien, mademoiselle, repartit Marforio. Soyez fidèle à votre rôle. Vous verrez bientôt le marquis de Pescaire. Il vous importunera de son amour; vous vous étonnerez de tant de hardiesse; vous menacerez de vous plaindre à M. le connétable, mais vous ne le découragerez pas trop. Vous jouerez avec cette passion; vous laisserez un rayon de soleil percer les nuages, une espérance luire sous les reproches. Toute femme est coquette, après tout. Ce n'est pas à un vieux bonhomme comme moi à vous apprendre votre rôle.

La jeune fille était accablée de douleur, ne l'écoutait plus, lorsque deux coups violents furent frappés à la porte du laboratoire.

La jeune fille, que la crainte de voir paraître le marquis de Pescaire avait fait frissonner, jeta un cri de surprise à la vue du connétable, qu'entra suivi de Mouchedon.

Il paraissait triste et soucieux, et lorsqu'elle s'élança vers lui comme vers son protecteur naturel, il la repoussa doucement en disant:

—Vous ici, Suzanne! Ah! je croyais qu'on m'avait trompé! Je venais rappeler au docteur Marforio la promesse qu'il m'a faite de quitter le pays, et je ne m'attendais pas à vous trouver en conférence avec lui.

Elle avait un instant oublié tout ce qui venait de se passer; mais ces paroles sévères lui rappelèrent bien vite la cruelle réalité, et elle baissa la tête pour cacher ses larmes, car elle se savait comment expliquer au duc sa présence dans le laboratoire du médecin.

—Monseigneur, dit-il, en s'inclinant, vous méconnaissez vos véritables amis. Don Ferdinand d'Avalos a pu avoir des torts envers vous, mais il s'en repent et a résolu de les expier par une action généreuse. Vous allez bientôt partir pour Madrid, et vous serez forcé de laisser ici dans asile, et sans protecteur, celle que vous aimez. M. de Pescaire lui offre un asile dans son palais; il vous donne ainsi une preuve éclatante de son désir de faire la paix avec vous. Je vais le prévenir de votre arrivée, monseigneur, et je reviendrai bientôt savoir votre décision.

Quand le vieillard fut sorti, M. de Bourbon prit la main de la jeune fille dans les siennes, et lui dit:

—Suzanne, voulez-vous, en effet, vous fier à la générosité du marquis de Pescaire?

—Dans la moindre hésitation, mon cher seigneur, répliqua-t-elle, [illegible] cette proposition.

—Cette confiance me semble vous être venue bien vite, reprit le duc; mais peut-être n'avez-vous pas besoin de recourir à l'hospitalité de don Ferdinand.

—Comment cela? dit-elle avec un mouvement de joie involontaire.

—Je vous vais vous faire part d'une décision à laquelle vous consentiez sans doute [illegible].

—Oh! parlez, Charles, parlez!

—Il y a une heure, l'envoyé M. de Pompérant dans [illegible] de mes [illegible] en France.

—Oh! c'est une noble pensée! s'écria Suzanne avec transport. Oui, Dieu qui vous l'a inspirée pour le salut de la France.

—Pensez-vous, il [illegible] inquiéter au roi la réponse qu'il doit faire à mon message; il [illegible] le connétable avec un mélange d'inquiétude et de tristesse.

—Le roi vous aimait, Charles, repartit la [illegible] n'en doutez pas; en effet c'est été une leçon d'avoir pour son orgueil, et il s'empressera de vous rendre votre [illegible] et vos charges, afin d'enlever à Charles-Quint l'appui de votre épée invincible.

—Ah! si en était ainsi, Suzanne, tous les regrets [illegible] disparaîtraient comme par enchantement; j'accomplirais hautement mon [illegible] vous, et il n'y aurait plus un nuage [illegible].

[illegible] forcé d'épouser Mme [illegible] la jeune fille en songeant [illegible] grâce à la [illegible].

[illegible] M. de P[illegible], sans doute!

Elle courut ouvrir, mais elle se recula en voyant la figure froide et grave du marquis de Pescaire.

Il s'arrêta sur le seuil, jeta sur Suzanne LaNier un regard dans lequel perçait une cruelle ironie, puis il s'avança vers le connétable.

—Monsieur le duc, lui dit-il, voilà une preuve nouvelle d'avoir intérieure votre situation, j'en suis sûr, quand vous connaîtrez l'importance dépêche que je suis chargé de vous communiquer.

Il tenait à la main une lettre soigneusement [illegible], et la remit à M. de Bourbon.

A l'expression de la physionomie de son hôte et à son ton solennel, Suzanne avait deviné que cette lettre contenait un malheur; elle posa sa main sur sa poitrine pour comprimer les battements de son cœur et attendit.

Le connétable, en proie à une angoisse visible, déchira lentement l'enveloppe de la dépêche, la parcourut avec des signes d'agitation de douleur, et resta quelques instants silencieux, absorbé dans une méditation profonde.

Il leva enfin les yeux sur le marquis de Pescaire, dont le regard fixé sur lui n'avait pas changé d'expression.

—Vous connaissez sans doute, don Ferdinand, dit-il, le contenu de cette lettre?

—J'en ai du moins quelque soupçon, répondit le général espagnol en souriant.

—Oui, je dois être sincèrement reconnaissant envers l'empereur votre maître, reprit le connétable, car il n'a pas attendu la nouvelle de notre victoire pour me confirmer l'offre brillante qu'il m'avait faite avant mon départ de France; il ne sait pas que nous avons pris le roi François Ier, et il m'accorde la main de sa sœur Éléonore, reine de Portugal.

Ces paroles, qu'elle aurait pu sinon être à mesure qu'elles portaient des lèvres du duc, tombèrent comme des charbons ardents sur le cœur de Suzanne, qui chancela, tandis que son visage se couvrait d'une pâleur mortelle.

—Si grand que soit cet honneur, répliqua Ferdinand en s'inclinant avec une politesse glaciale, il n'est que la juste récompense de vos services, monsieur le duc, et de la gloire que vous avez acquise en combattant pour l'empereur, notre maître à tous deux.

M. de Pescaire avait appuyé sur ces derniers mots avec une intention marquée, de façon à rappeler cruellement à son rival quelle éclatante servitude et quelle était cette gloire qu'il semblait saluer avec respect.

Bourbon refoula dans son cœur un mouvement de colère, et avant de prendre une résolution qui allait décider de toute sa destinée, il parut en proie à une lutte intérieure dont les violentes alternatives contractaient ses traits si nobles et si imposants. Suzanne ne le quittait pas des yeux, car sa vie tout entière dépendait de la réponse du prince.

—En vérité, monseigneur, dit enfin don Ferdinand, s'il ne s'agissait d'une alliance qui ne peut que vous combler de joie et d'orgueil, je croirais que vous faites à Sa Majesté l'affront d'hésiter.

Le connétable comprit qu'il ne pouvait tarder davantage à faire connaître sa résolution, mais son regard rencontra celui de Suzanne; l'émotion qui agitait la jeune fille était si terrible, que son visage ressemblait au masque blafard d'une morte; ses grands yeux s'éteignaient dans un cercle de bistre, ses lèvres tremblantes, et la fièvre faisait tressaillir tous ses membres.

Le duc, remué jusqu'au fond de l'âme à l'aspect de ce martyr silencieux, s'élança vers elle par un transport involontaire et s'appliqua au marquis d'une voix vibrante:

—Ma réponse, je vais l'écrire à l'instant, mais je veux que vous et cette pauvre enfant soyez les premiers à la connaître.

Il sourit tendrement à Suzanne et il allait continuer, lorsque la porte du laboratoire, qui était restée entr'ouverte, fut poussée brusquement.

M. de Pompérant entra d'un air grave et triste.

Lui aussi tenait une lettre à la main, et le sceau qui la cachetait portait des armes royales; comme s'en aperçut M. de Pescaire, qui épiait soigneusement tout ce qui se passait autour de lui.

Le connétable regarda tout d'abord le visage mécontent de son fidèle compagnon de fuite; puis il rompit vivement le cachet de la lettre du roi de France et la parcourut d'un coup d'œil; aussitôt ses traits se crispèrent douloureusement, sa tête tomba pesante sur sa poitrine, sa main froissa d'un geste convulsif le papier fatal, et il resta comme écrasé sous le poids d'un coup imprévu.

François Ier n'avait répondu que trois lignes:

"Monsieur le duc, après la bataille, j'ai écrit à ma mère: 'J'ai tout perdu, fors l'honneur.' Les morts de Pavie m'empêcheront toujours de vous pardonner. Je ne puis que vous plaindre!"

Don Ferdinand devina le secret de M. de Bourbon et voulut mettre à profit la disposition funeste dans laquelle il devait se trouver.

—Monseigneur, dit-il, permettez-moi de vous rappeler que le messager de l'empereur attend votre réponse; s'il pouvait supposer la moindre hésitation de votre part, ce serait une grave offense que Sa Majesté ne pourrait oublier.

—Monsieur le marquis, répliqua vivement le duc, que le messager de notre glorieux maître vienne demain chercher ma dépêche au palais du gouverneur de Pavie! Je ne prends conseil que de moi-même.

Pescaire comprit que c'était un congé; il s'inclina et sortit du laboratoire de Marforio, mais en jetant à Suzanne un regard de triomphe.

A continuer.

SPECTACLES.

Nouveau Théâtre de l'Opéra.

OPERA ITALIEN — AU PUBLIC.

Le Directeur de la COMPAGNIE D'OPERA ITALIEN de Mme GHIONI et de Sig. SUSINI a l'honneur de remercier sincèrement le public de la Nouvelle-Orléans du patronage extraordinaire qu'il a bien voulu lui accorder. Pour répondre à la demande générale, il s'est décidé à donner UNE AUTRE SERIE (POSITIVEMENT LE DERNIER) DE DOUZE REPRESENTATIONS seulement, laquelle commencera LUNDI SOIR, 15 janvier par FAUST, chef d'œuvre de GOUNOD. Il sera également représenté UN BALLO IN MASCHERA, NOUVEL OPERA DE VERDI, qui a obtenu un grand succès, L'ELISIRE D'AMORE, LA FAVORITE, IL POLIUTO, Don Pasquale, et d'autres opéras d'un égal mérite complèteront cette série. Les souscripteurs qui désirent retenir leurs places et leurs loges, sont priés d'en donner avis au contrôle de l'Opéra avant SAMEDI, à [illegible]. La vente des billets commencera MERCREDI, 10 janvier, à 9 heures du matin, au Contrôle. 3 jan—6t

Nouveau Théâtre de l'Opéra.

Gustave Ostermann—Locataire et Directeur
GRAND OPERA ITALIEN
DE
Mme. GHIONI et de Sig. SUSINI.

VENDREDI soir, 5 janvier 1866.—Dixième soirée—LA TRAVIATA, grand opéra de Verdi. Mme. GHIONI, signors ERRANI et MANCUSI dans les principaux rôles.

Chef d'Orchestre.........Signor F. ROSA.

SAMEDI, 6 janvier—IL BARBIERE DI SEVIGLIA. [illegible]

Théâtre St-Charles.

JEUDI SOIR, 4 JANVIER.

THE RAG PICKER OF PARIS (Le Chiffonnier de Paris), drame.—MEN OF BAR (Les [illegible])—THE PHENOMENON, vaudeville.

Académie de Musique.

Rue St. Charles.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs

Représentations tous les soirs et le Samedi, à Midi.

Inauguration de 1866.

Programme entièrement Nouveau.

GRANDE REPRÉSENTATION

à MIDI, pour les dames et les Enfants.

LA GROTTE DES NYMPHES,

Ou l'Ile de la Beauté.

Magnifique Ballet féerique.

Corraline, la Reine de l'Ile.........Mlle GALLETTI.
Thésée.........Mlle BAPTISTINE.

LE SINGE MALFAISANT.

Pièce comique, dans laquelle figurent M. FRANK, DONALDSON et le PETIT ANGELO.

LE REFUGIÉ.

Nouvelle pantomime militaire, arrangée par M. A. M. Hernandez.—Beaux tableaux, évolutions, exercices de Zouaves.

HART, PARKER, EMERSON et FRANKLYN dans de nouvelles pièces comiques. 3déc

SALLE DES ODD FELLOWS.

JEUDI, 4 JANVIER 1866.

SECOND GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Donné par Mlle MARGUERITE ELIE, avec le concours de Mlle Laforgue, Signor Olivéira, Herr Mayer, et Herr Greuling.

Prix d'entrée.........$1 50

Les portes seront ouvertes à 7 heures.
Le Concert commencera à 8 heures moins un quart.
On peut se procurer des places réservées au magasin de musique de M. Elie, 67 rue Royale. 3déc

Musée et Institut Zoologique
de BURNELL & PRESCOTT,

composé de grandes curiosités naturelles vivantes, au No. 93 de la rue St-Charles, (en face de l'Académie de Musique.)

LES portes sont ouvertes de 9 heures du matin à 9 heures du soir. L'établissement est ouvert les dimanches de 1 à 9 heures du soir. Prix d'entrée, 50 cents, pour les enfants, 25 cents. 3déc—3m

LA NATURE DEVOILÉE

—A LA—

SUCCURSALE DU MUSÉE D'ANATOMIE
DE NEW-YORK,

Rue ST CHARLES, Nos 40 et 42. 3déc—6m

Succursale du Musée d'Anatomie
de New York.

RUE ST. CHARLES, Nos 40 et 42.

LES propriétaires se sont décidés à admettre, dans l'intérêt des étudiants, le public [illegible] jusqu'au 31 mai 1866, [illegible]

Succursale du Musée d'Anatomie de New-York. Rue St Charles, No 40 et 42.

ON peut se procurer quatre lectures importantes intitulées "La Philosophie du Mariage" et faites au Musée de New York, en s'adressant au [illegible]

F. A. Kohler & Jul. Sherrer

Fabricants et Marchands de
BIJOUTERIE FINE ET DIAMANTS,
Montres en Or et en Argent,
Passage de la Bourse, No. 10, Nlle-Orléans.

[illegible]

AVIS

Aux Pompiers et au public en général.

Muser Shéré! .... Muser Shéré!

J'AI l'honneur d'informer les pompiers et le public [illegible]

Guérison certaine des hernies

[illegible]

MALADIES
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr WEBER.

TOUTES les maladies [illegible]

HOTEL DE L'EUROPE,

21, Rue Houston Street, coin de Crosby, Situé à un demi bloc de Broadway,

Mme E. GROS et F. PRATS,
CUISINE FRANÇAISE.

BALS.

BAL PARÉ ET TRAVESTI

Donné par les Orphelins Français, au bénéfice des [illegible] de la Guadeloupe
SAMEDI, 20 JANVIER 1866,
au Masonic Hall,
rue St. Charles, encoignure Perdido.

DIRECTEURS DU BAL:

[illegible]

Le comité d'invitation se réunira les lundis et vendredis, de huit à neuf heures du soir, chez M. Dolsene, [illegible]

Prix du Billet: Deux Piastres. 28déc

Grand Bal Paré,

Pour être donné par la
SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE DES FILS DE LA LOUISIANE,
Samedi 6 janvier 1866,

A la Loge de la Parfaite Union, rue des Remparts, entre les rues Dumaine et St Philip pe.

—Comité d'invitation—

[illegible]

—Comité de réception—

[illegible]

—Commissaires—

[illegible]

On peut se procurer des billets pour dames en s'adressant au comité d'invitation [illegible]

Grand Bal Paré

Donné par la Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle,

A LA SALLE DE L'OPERA,
SAMEDI, 13 JANVIER 1866.

Au Bénéfice de cette Institution.

DIRECTEURS:

[illegible]

Les propriétaires de loges seront reçus jusqu'au 6 janvier 1866 [illegible]

Prix du billet $2 00. 11déc—au 11 jan

STEAMERS ENTRE LIVERPOOL ET LA NOUVELLE ORLEANS,

Faisant escale à la HAVANE et à QUEENSTOWN pour débarquer et prendre des passagers.

On prendra du coton, et on signera les connaissements ici, pour le fret de la Nouvelle Orléans à St Pétersbourg, Moscou, Riga, Hambourg, Brême, Anvers, Rotterdam, Gothenburg et le Havre. Le port final de destination peut être fixé en signant les connaissements, ou indiqué par le détenteur du connaissement, douze heures après l'arrivée du steamer à Liverpool, de sorte que l'importateur a le choix des marchés.

La compagnie de steamers anglais et américains, limitée,

Expédiera les steamers suivants, à hélice en fer, de grande puissance, entre LIVERPOOL et la NLLE-ORLEANS DIRECTEMENT.

	tonneaux.	capitaines
LOUISIANA	1874	P. Jamieson
MISSISSIPPI	1711	J. Campbell
FLORIDA	1837	T. Baker
MISSOURI	1964	A. Hanmond
ARKANSAS	1896	T. Barwell
ALABAMA	1860	H. Glover
GAMBIA	1641	J. Graham
CAROLINA	1641	J. Henley
BOLIVIAN	1943	H. P. Conder

Ces steamers partiront de Liverpool tous les deux MARDIS et de la Nouvelle-Orléans tous les deux SAMEDIS.

Pour passage à la chambre, jusqu'à Liverpool, $125—et jusqu'à la Havane $35, ou l'équivalent en billets des Etats-Unis.

Pour le taux du fret ou passage, s'adresser à

Wm. HUNTER & Co,
rue Carondelet, No 41.

Les connaissements pour cette compagnie (qu'il n'y aura qu'un signer) s'obtiennent au bureau de l'agent, comme ci-dessus.

POUR LIVERPOOL ET LA HAVANE.

Faisant escale à Queenstown.

Le steamer CAROLINA

On expédie maintenant le fret destiné à ce steamer de pied de la rue Jackson. Le CAROLINA partira positivement SAMEDI, 6 janvier, à 8 heures A. M.

L'ALABAMA partira SAMEDI, 20 janvier.

Passage à la chambre: pour Liverpool, $125; pour la Havane, $35, ou l'équivalent de ces sommes en billets des Etats-Unis.

Pour fret ou passage, s'adresser à

Wm HUNTER & Co,
41 rue Carondelet.

Ligne directe pour la France.

Service des paquebots-poste, de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les premiers splendides bâtiments de cette ligne ferrée pour le continent sont les suivants:

WASHINGTON	3204	900 chevaux
LAFAYETTE	3304	900 "
EUROPE	3204	900 "
NAPOLEON III	3500	1100 "
ST-LAURENT	[illegible]	[illegible]
PEREIRE	[illegible]	en construction
VILLE DE PARIS		

Départs de New York.

EUROPE, A. Duchesne, vendredi 5 janvier 1866.
WASHINGTON, A. Surmont, vendredi 2 février 1866.

Prix du passage en or.

[illegible]

GEO. MACKENZIE, 13 Broadway, New York.

A Paris, 12, Boulevard des Capucines, Grand Hôtel. Au Havre, chez William Iselin & Co. [illegible]

Ligne de steamers à basse pression et à tube, entre la Nlle-Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Départ, MERCREDI, 3 janvier 1866, à 8 heures du matin.

Le steamer AUSTIN,

neuf et en fer, commandant Wm. Bostinger, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,
au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Le fret pour le Bal de Matagorda sera livré le long du steamer.

Les connaissements seront signés à bord.

Le fret pour les susdits ports sera reçu jusqu'au 30 décembre, au pied de la rue St. Joseph.

Ligne de steamers à basse pression et à tube, entre la Nlle-Orléans et le Texas.

POUR GALVESTON ET INDIANOLA.

Départ, DIMANCHE, 7 janvier, à 8 h. du matin.

Le beau steamer I. C. HARRIS,

Neuf et en fer, Commandant Chas. Fowler, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Le fret pour la Baie de Matagorda sera livré le long du steamer.

Les connaissements seront signés à bord.

Le fret pour les susdits ports sera reçu mercredi, 3 janvier, au poteau 27, 1er District.

Ligne journalière de steamers à basse pression entre la Nouvelle-Orléans et Mobile.

POUR MOBILE.

Jour de départ JEUDI, 4 janvier, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Le steamer LOUISE,

neuf et en fer, Commandant Jas. Hopkins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à

I. C. HARRIS,
Au coin des rues Camp et Commune.

N. B.—Il ne sera pas reçu de fret après 2 heures et demie P. M.

[illegible]

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.

Le CREOLE, steamer à basse pression.

Départ, tous les MARDI et VENDREDI, à 5 heures du soir.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires.

Le magnifique steamer CREOLE, commandant J. Leach, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les MARDI et VENDREDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures et demie, du chemin de fer Pontchartrain, pour tous les ports entre la Nlle Orléans et Mobile.

Pour l'en revenir, il partira de Mobile tous les DIMANCHES et JEUDIS, à midi.

Tout fret qui doit être débarqué sur la côte doit être payé d'avance. Pour fret ou passage, s'adresser à

PETER MARCY,
au coin des rues Carondelet et Gravier.

DEPART, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, pour MOBILE.—Le bateau à vapeur MAGNOLIA, capt. Everidge, [illegible] Wm. J. STEVENSON, Agent, Front Levée, No 7.

POUR LE HAVRE.—Le trois-mâts de première classe, le navire CALEDONIA, capitaine J. B. Durruty, [illegible] COUTURIE FRERES, 27 rue Vieille Levée.

POUR LA HAVANE.—Départ le 6 janvier 1866.—La goélette américaine "FANNIE" [illegible] COUTURIE FRERES, 27, rue Vieille Levée.

POUR TAMPICO.—La goélette anglaise et de 1ère classe, FOUR SISTERS, capt. Guilbeaux, [illegible] S. JOUBLANC, 30, rue Natchez.

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain CORSICA, [illegible] LOVELL & BAILEY, Rue Carondelet, No 28.

POUR LIVERPOOL.—Le navire américain [illegible] LOVELL & BAILEY, Rue Carondelet, No 28.

CORS, OIGNONS, ONGLES DÉFORMÉS, GONFLEMENT DES ARTICULATIONS, [illegible] Dr. E. M. BARNETT, [illegible]

Wm. Edwards.........Andw. J. Gray

Wm. Edwards & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,

35, Rue de la Douane, 35.

SURDITE, OPHTALMIE, MALADIES DES YEUX, MAUX DE GORGE, AFFECTIONS PULMONAIRES ET CATARRHES GUERIS PAR LE Dr. GARDNER,

Oculiste, et Médecin pour les Maladies de l'OREILLE,

Autrefois de Londres, Angleterre,

[illegible] au No 176 de la rue du Camp près Julia.

Il offre ses services aux personnes qui ont des maux d'yeux, d'oreilles, de gorge, d'affections pulmonaires et de catarrhe.

Le Dr Gardner traite les maladies de poumons et les maux de gorge par des

Inhalations froides sans faire éprouver de douleur.

Il pose des yeux artificiels, qui ressemblent en tout aux yeux naturels, et se charge des opérations de la cataracte, du strabisme, de la pupille artificielle, &c.

Il traite avec succès les personnes qui souffrent de la surdité, des bourdonnements, de l'écoulement aigu ou chronique de l'oreille et des voies aériennes.

Pour références, témoignages, &c., faites demander une circulaire.

Heures de consultation, de neuf heures du matin à midi et de deux à cinq heures du soir. 28déc—3m

WILLCOX & GIBBS

Machine à coudre,

PATENTE DE LA VIRGINIE.

Bureau principal: No 5 rue St Charles.

Quelques raisons pour lesquelles *Les Machines à coudre de Willcox & Gibbs* SONT SUPERIEURES A TOUTES LES AUTRES:

[illegible]

No 5, rue St Charles.

On a besoin d'agents pour les Etats de la Louisiane, du Mississipi, de l'Alabama et du Texas. 16 déc—3m

A Vendre à Livrer

Par navires attendus de Bordeaux.

A l'Acquittée à l'Entrepôt,

Par le navire FRANKLIN,

50 barriques VIN ROUGE, Léopold M. André T. B. B. Jr
[illegible]

Par le navire MISSOURI,

[illegible]

Par le brick WILLIAM,

[illegible]

LIQUEURS, CURACAO, &C.

50 CAISSES liqueurs assorties, J. Lefeuvre, [illegible]

T. BAILLY BLANCHARD Jr., 86 et 90, Vieille Levée.

Dépôt de Cigares
A la Louisianaise

M. EDGAR DELEON prévient le public [illegible] rue Royale, 171 [illegible]

LES CELEBRES
MACHINES A COUDRE
DE
GROVER & BAKER
POUR LES FAMILLES.

[illegible] GROVER & BAKER ont établi une agence au No. 18 de la rue du Canal [illegible]

AGENCE, RUE DU CANAL, No. 18.—Ancienne Touro, Nlle-Orléans. 13déc—3m

Plomb de chasse.

100 sacs de plomb de chasse de No. 1, 2, 3, 4, 5, 6.
A vendre par CUSACHS & OGDEN, St Philippe et Royale.

AVIS MEDICAL.

LOUIS LOUIS, [illegible] vétérinaire, diplômé à l'Ecole Vétérinaire de Lyon, France, [illegible]

J. B. PREAU,
(Ci-devant Preau & Cucullu,)
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Et Importateur de Vins Français, Eaux-de-Vie, &c.,
Rue de la Douane, No 60, entre les rues St Louis et Chartres.

Graines de jardinage, de Landreth Récolte de 1865

R. MAFNER a maintenant un magnifique et grand assortiment de graines [illegible]

R. MAFNER, 12 rue St-Charles No. 66, en face de l'hôtel St-Charles. 13déc

RAPHAEL BELTRAN,
GROCER EN GROS,
Vieille-Levée No. 101, entre St-Louis et Conti.

SUCRE, Melasse, Café, Gruau, Farine, &c., [illegible]

RESTAURANT St LOUIS
Tenu par Henri Marthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon. [illegible]

Restaurant Français,
79...RUE DE CHARTRES...79
Tenu par M. Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES—Pension de [illegible]

M. FORGET [illegible] 17déc

Restaurant Antoine,

30 Rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale.

M. ANTOINE, restaurateur, a l'honneur de prévenir ses amis et le public [illegible] Table d'hôte et chambres garnies. 17déc—3m

L. GERY,
Graveur sur métaux.

No 118, rue de la Douane, entre Royale et Bourbon.

Graveur sur bijoux, cartes de visite, [illegible] 14 déc—1m

"SCOTCH ALE!"

EX-ship ELLA THAYER de Liverpool—185 barils Pale Ale et Strong Scotch Ale [illegible]

GRULATOUR & CO., 12, rue Conti.

DROGUES, MEDICAMENTS
PEINTURES, HUILES, &c,

CUSACHS & OGDEN,
Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS ET MARCHANDS EN GROS DE

Drogues, Médicaments, Peintures, Huiles, Huiles essentielles, &c

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

Tous articles pour PARFUMERIES, DISTILLATEURS, PARFUMEURS, PEINTRES, &c. &c.

[illegible]

JOHN HENRY & CO.

121 & 123...Rue de la Commune...121 & 123

FABRICANTS
—ET—
MARCHANDS EN GROS
—DE—
BOTTES ET SOULIERS,

Destinés au commerce de la ville et de la campagne.

121 & 123, rue de la Commune,
—Nouvelle-Orléans—

C. W. Gould.........R. W. TAYLOR

MAGASIN DE CHAPEAUX.
D'EVANS.

[illegible]

GEO. M.D. BURKE, [illegible]

F. L. MANN & CO.,

Négociants Commissionnaires et Marchands de toute espèce de Fourrures, Pelleteries, Suif, Laine, Cire, Huile à [illegible], Jaspées, Suc, &c.

Rue du Magasin, Nos 83 et 85, Nouvelle-Orléans

BANQUE D'AMERIQUE.

Nouvelle-Orléans, 27 novembre 1865.

A une élection qui a eu lieu le [illegible] du courant, ont été élus Directeurs de cette Institution pour l'année, [illegible]

M. Geo. Caruthers a été élu Président et le [illegible] AM. FORTIER, caissier.

BANQUE D'AMERIQUE.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de [illegible] cent, payable aux actionnaires, à partir de jeudi, 2 janvier 1866.

AM. FORTIER, caissier.

Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1865.

UNE réunion des actionnaires de cette banque aura lieu en local de la banque, jeudi, 1er février 1866, à midi, pour prendre en considération la question de savoir s'il convient de réduire le capital.

Par ordre du Bureau, CH. JUMONVILLE, Faisant fonctions de caissier. 27déc—1m

Compagnie de navigation à vapeur entre la Nlle Orléans et le Texas.

Des commandements au fonds capital de la compagnie [illegible]

FIKE, LAFEYRE & BROTHERS.

Compagnie du Chemin de Fer de Jefferson City.

AVIS est donné que les livres de la compagnie de Chemin de fer de Jefferson City, pour la vente et la transfert des actions de la dite compagnie, seront ouverts à partir du LUNDI, 11 du courant, au local de la banque de C. T. Buddecke & Co., [illegible] 11déc—1t

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1865.

CONFORMÉMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, les livres de transfert des actions seront fermés [illegible] LUNDI 15 janvier 1866, à midi.

W. H. McLEAN, secrétaire.

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 16 décembre 1865.

CONFORMÉMENT à la 3e section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix-huit Directeurs pour l'année, à partir du premier lundi de février 1866, aura lieu, au bureau, MERCREDI, 17 janvier 1866, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

W. H. McLEAN, secrétaire.

CITY NATIONAL BANK,
(*Banque Nationale de la ville de la N. Orléans.*)

Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1865.

CETTE Banque ayant commencé les opérations, dans son local, à l'angle des rues Magasin et Natchez, recevra des dépôts, prêtera sur des garanties de premier ordre, achètera et vendra le change et fera le commerce général des banques. Elle s'occupera avec soin de RECOUVREMENTS sur tous les points accessibles. Elle vend et achète du CHANGE sur toutes les principales villes.

Elle achète et vend, aux prix courants du marché, toute espèce de GARANTIES DU GOUVERNEMENT aux prix courants du marché.

G. W. COCHRAN, Président.

R. J. PALFREY, caissier pro. tem. 14déc—1m

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

AVIS est donné conformément à l'article 8 de la charte de cette Compagnie que l'élection annuelle de neuf directeurs aura lieu au Bureau de la Compagnie rue Carondelet, No 33, Lundi, le 15 janvier 1866, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

LOUIS GAUNET, secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans.

Nlle-Orléans, 16 Décembre 1865.

AUX CONSOMMATEURS DE GAZ.

PAR suite du prix élevé de tous les matériaux et de la main d'œuvre, cette compagnie est forcée de modifier quelques-unes des conditions [illegible]

Par ordre, H. O. J. TISDALE, Surintendant général. 17déc—1m

H. B. McConnico,
FACTEUR DE COTON
Et Marchand-Commissionnaire,
Rue de l'Union, No. 43.

O. B. GRAHAM & CO,
120.........RUE GRAVIER.........120
Entre les rues Camp et St Charles.

Importateurs de marchandises sèches, étrangères et du pays—agents de la "York Mont Flax Spinning Company" de Belfast.

APPELLENT respectueusement l'attention de commerce sur le très grand stock qu'ils se trouvent [illegible]

ROSENFELD & FASS.
Orinolines-spirales de la Louisiane
FABRICANTS.

164 & 166.......Rue du Canal.......164 & 166

CRINOLINES

FAITES SUR COMMANDE

[illegible]

LA GRANDE CLAIRVOYANTE
Madame LA BLANCHE.

CETTE merveilleuse et célèbre clairvoyante a fixé sa résidence au No. 166 de la rue Bienville [illegible]

LE PESTANIC DE PERSE, [illegible]

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL—Janvier 1866.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

A
Aronda, Jean
B
Barthe, Bernard.
Beyart François.
Boreau, A. F.
Bouchaud (Mme Vve) née [illegible]
Boussat, Michel,
Billard, Henri.
Bodenet, Jean Pierre,
Brun, Félix Bruno,
Brunet, (Charpentier),
Bossé, Jean François,
C
Casey, Jacques,
Clavery, Dominique,
Crouzalier, Louis,
D
Delavallade,
Dupard, Pierre Philippe,
Duclos, Louis,
Dupré, Jean,
Duranteau, Jean Pierre,
Dufau, Célestin,
E
Etienne, Jean Joseph,
F
Fleury, (Mme) née Marguerite Jacques, alias Simon,
Fertique, Eugène,
Faivre (de Wasselonne, Bas-Rhin),
Fourier Four, Elisa, (Mlle)
Fisbier, Jacques,
G
Gilles, Jean,
Grandjurique, Lucien,
Garin, (Mme Vve),
Grouchy, François-Alexandre,
Guillemin, Louis-Jean,
Garré, Joseph,
I
Idiot, Joseph
L
Lévy, Israël,
Lefèvre, Félix,
Le Breton des Chapelles,
Lefebvre, (Mme), née Ce[illegible]
Lardeau, Eugène,
Laroux, Jean,
Lévy, Cerf,
Lestrade, Martin,
M
Meunet, Pierre,
Maligny, Octave,
Merle, Louise (Mme),
Moulin, Jean Pierre,
O
Ollier, Justin, née Lecomte,
P
Petit, François-Frédéric,
Piat (Pierre) Piou, (marchand de légumes),
Poupin, Zélie (Mad.),
R
Rousset, Paul,
Rossi, Moise, (tanneur),
S
Sabathier, Jean-Marie,
Seignouret, Bernard,
Sarthe, Jean-Louis,
Sénac, Jules-François,
Stampfeld, Alphonse,
Steiner, Pierre,
Schnider, Martin,
Starck, Alexandre,
Serreaux ou Serrault, Sylvain-René,
Serventu, (les époux),
T
Tellegrach, Jean-Jacques,
Thalier, Marie-Albertine, (Mlle),
Tugant, François,
V
Vieux, (Mme Vve), née Robert.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours [les dimanches exceptés] de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

GRIMA & STARK,
NOTAIRES PUBLICS,
Rue Carondelet, No 5, au premier.

FÉLIX GRIMA
AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.

T. O. STARKE,
NOTAIRE PUBLIC, COMMISSAIRE D'ACTES ET COMPTABLE.

Grande Réduction de Prix!!

L[illegible] au public en général qu'il vient de fabriquer

Un très Grand Choix
—de—
CONFISERIES,
de 1re qualité,

BONBONS—Dragées, Pralines, [illegible]

PRALINES à la noisette, fondantes, grillées et à la Parisienne, [illegible]

CHOCOLAT—A la crème, aux noisettes et aux [illegible]

Une très grande variété de DRAGÉES, 1re qualité, un grand assortiment de BONBONS UNIS, 1re qualité, et un joli choix de PATISSERIES ET GATEAUX.

[illegible] J. JANE. Coin Gravier et Rempart, et devant Circus.

BOUQUETS.....BOUQUETS.

Mme TRIBERT,
Coin Dépose et Dubigny,

[illegible]

A VENDRE OU A LOUER—Une HABITATION [illegible] JOS. DAVID, 177, Vieille-Levée, entre Toulouse et St-Louis

GIVEN, WATTS & CO,
MARCHANDS - COMMISSIONNAIRES ET EXPÉDITEURS,
Rue Perdido No 102, Nlle Orléans.

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible] DIDOS, veuve [illegible] Grillot, vs. JEAN [illegible]

QUATRIEME COUR de DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No [illegible]—En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le lundi cinq février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—UNE PORTION DE TERRE située à Gentilly, en cette paroisse d'Orléans, [illegible]

[illegible]

Conditions comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. U.

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

A. MARCHAND vs. la dame CAROLINE ADELINE GRAHAM, veuve de D. J. Graham.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,366—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, cinq de février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés au faubourg Lavergne, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

HERMANN POHLMANN vs. M. LEVY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,823—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi treize de janvier 1866, à dix heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

SUCCESSION DE FEU SIMON GAETANO FABIO, décédé.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,362—En vertu d'un ordre de vente rendu le 22 décembre 1865, et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

JOSEPH LALLANDE, exécuteur testamentaire, vs. WILLIAM E. STRANGE.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 25,763—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

FRANCIS BOGUE, au profit de PATRICK LANE, [illegible]

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

EUGENE F. GARCIA vs. la dame IRMA KIRSCHLEGAR

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,772—En vertu d'un writ de fieri facias [illegible]

[illegible]

CHARLES BIENVENU, Shérif de la paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de EDWARD MUSS—No 26,0[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. J. VILLERE, Député Greffier.

Compagnie de Toits en Mica, ETABLIE EN 1854.

La toile de Mica, préparée pour les toits, est célèbre pour son bon marché, sa légèreté et sa durabilité; c'est indestructible [illegible] en public.

[illegible]

F. HUMPHREYS, rue Royale, No 8[illegible]

J. H. SUTHERLIN, Ci-devant de Danville, Virginie. J. B. WARREN, Ci-devant de Montgomery, Alabama.

SUTHERLIN & WARREN,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
Et agents pour la vente de
TABAC EN FEUILLES
et manufacturé.

VINS, LIQUEURS, CIGARES, &c. AU Nos. 105 et 107, de la rue Gravier, Nlle-Orléans, Louisiane.

NOUS avons en magasin et recevons journellement un très grand stock de TABACS FINS MANUFACTURÉS de la VIRGINIE ET DE L'OUEST,

De toutes les qualités et dont quelques-unes des marques sont les meilleures qui aient été importées dans cette ville.

[illegible]

Nos 105 et 107 rue Gravier,
NOUVELLE-ORLEANS.

MALADIES SECRETES.

Mr. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris [illegible]

Copahu et injection, du Dr Ricord.

[illegible]

REMEDE
J. BONHOMME TRÉVILLE.
Plus de quinine ni de purgatifs.
GUÉRISON RADICALE
Des FIEVRES INTERMITTENTES
[illegible]

PRIX DE LA BOUTEILLE $2 00.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALFRED ROULIGNY.

UNE BELLE HABITATION

Succession de Mme M. M. E. Montreuil, épouse décédée de Laurent Millaudon.

Seconde Cour de District de la Nlle Orléans,—No 19,909

PAR ALFRED ROULIGNY, encanteur.
Bureau, No 20 rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, mardi, 23 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 20 novembre 1865, No 19,909 du docket de la dite cour, l'habitation dont la description suit:

Cette belle habitation sucrière, située sur le Bayou Terre aux Bœufs, dans la paroisse St-Bernard, à peu près à trois milles du fleuve [illegible]

[illegible]

Termes et Conditions—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis [illegible]

PAR FORSTALL & SPEAR.

Coton! Coton!

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur

SAMEDI, 6 du courant, à midi, il sera vendu, à la Presse de "Wood", à l'encoignure des rues Canal et Claiborne,—

11 balles de coton,
2 sacs graines de coton.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 6 janv

Installations de buvette, Liqueurs, Chaises, Comptoirs, &c, &c.

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE J SPEAR, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse, No 25

VENDREDI cinq du courant, à dix heures et demie, il sera vendu, au coin du Passage de la Bourse et de la rue de la Douane—Le contenu du Continental Coffee House, comprenant un beau comptoir, installations de buvette, liqueurs, chaises, tables, poêle, vins, etc., etc.
—Egalement—
Un grand portrait du général George Washington.
Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 jan

Propriété de valeur et améliorée à Manchebourg, meubles, &c.

Succession de feu Jean Baptiste Galuté—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 25,592

PAR FORSTALL & SPEAR,
PLACIDE SPEAR, encanteur.
Bureau No 25, Passage de la Bourse.

LUNDI [illegible] février 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale [illegible]

[illegible]

PAR BERNARD TURPIN.

VIN DE PORTO. VIN DE PORTO.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur,
Bureau, No 27 rue Vieille Levée

VENDREDI [illegible] janvier 1866, [illegible]

PAR D. E. MORPHY.

TABAC A FUMER.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu jeudi, 4 janvier 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue du Magasin, pour le compte de qui il appartiendra—
4 caisses tabac à fumer.
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3janv

VINAIGRE! VINAIGRE!

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu jeudi, 4 janvier 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue du Magasin—
20 barils vinaigre.
Conditions—Comptant 3janv

TOLE! TOLE!

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu jeudi, 4 janvier 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue du Magasin—
35 paquets de tôle légèrement avariée.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor 3 jv

Succession d'Henry Rentford.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur.

[illegible]

Biscuits Pilote.

PAR D. E. MORPHY, encanteur

IL sera vendu jeudi, 4 janvier 1866, à 10 heures du matin, au magasin numéro 47 de la rue du Magasin—
[illegible]
Conditions—Comptant

Farine de Maïs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 4 janvier 1866, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue du Magasin—
50 barils [plus ou moins] farine de maïs.
Conditions—Comptant 4janv

Foin. Foin. Foin.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, jeudi, 4 janvier 1866, à 11 heures et demie du matin, pour le compte de qui il appartiendra, sur la Levée, au pied de la rue Girod, 1er District—
300 [plus ou moins] balles de foin avariées sur le bateau à vapeur Messenger.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR ANTHONY FERNANDEZ

Bateaux à vapeur, un sloop, une yole à vapeur et un lot de machines qui ont appartenu au steamer J. M. Brown.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 27.

IL sera vendu MARDI, 9 janvier 1866, à 11 heures du matin, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, par ordre de l'Honorable B. F. Flanders, agent spécial du département du Trésor et pour le compte du gouvernement des Etats-Unis—

1o—LES BATEAUX A VAPEUR LAUREL HILL et IBERVILLE, avec leurs meubles, apparaux, et tout ce qui leur appartient, d'après l'inventaire, et tels que les dits bateaux sont sur l'autre rive du fleuve.

2o—UNE EMBARCATION SLOOP, convenable pour un pêcheur d'huîtres, du port d'environ cinq tonneaux, mouillée dans le Nouveau Canal, au pont de la rue Magnolia.

3o—UNE YOLE A VAPEUR, longue d'environ trente pieds, telle qu'elle est actuellement à l'entrepôt du fret du gouvernement, sur la Levée, au pied de la rue Jackson.

4o—UN LOT DE MACHINES DE BATEAU A VAPEUR, comprenant les machines du J. M. Brown, tel qu'il est actuellement au débarcadère de Bickok—à l'exception d'une bouilloire qui se trouve au Fort Pike.

Le tout peut être examiné avant la vente.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28déc

PAR J. B. CROZAT

Succession de Lewis Kennedy No—26,532

PAR J. B. CROZAT, encanteur.
Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Conti.

EN vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans en date du 30 décembre 1865, il sera vendu jeudi 4 janvier 1866, à onze heures du matin, Passage de la Bourse, No 9, entre Douane et Canal, savoir—

Un lot d'effets mobiliers tels que bois de lit, livres de médecine, instruments de chirurgie et linge, &c. &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 3jan

C. ROUYER.

REÇU d'Europe par le George Washington, un splendide assortiment d'orfèvrerie d'argent, tel que gobelets, timbales, tasses à déjeuner, &c.

Argenterie, couverts de table, cuillères à café, cuillères, plats à gratin, réchauds, &c. &c.

Bijouteries d'or, bracelets, boucles d'oreilles, bagues, &c.

[illegible]

183 rue de Chartres, près de l'Hôtel d'Orléans.

Changement de Local.

DARCY & WHEELER ont transporté leur magasin du No 7 rue des Magasins, au No 70 de la rue du Canal, où ils sont heureux de recevoir la [illegible]

DARCY & WHEELER, rue du Canal No 70

A. TIRRELL & CO
(Successeurs de Tirrell & Bates,)
Marchands en gros de CHAUSSURES
3 RUE DES MAGASINS 3
entre Canal et Commune,

ONT reçu par les derniers arrivages un assortiment complet de chaussures de tous genres, qu'ils vendront aux prix les plus bas du marché.

[illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.
Arrangement d'automne et d'hiver.

Pour aller au Lac et en revenir le même jour, 25 cents.

Pour aller à la station Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

A dater du JEUDI 5 OCTOBRE 1865, les convois partiront comme suit:

—Départ des chars—

DU LA VILLE. DU LAC.

[illegible]

G. L. Kouns & Bro.

(J. L. KOUNS. SEB. S. KOUNS.)
Marchands Commissionnaires.

Marchands de comestibles en gros, de groceries, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

Grand vente sans réserve, d'Habillements, Chapeaux et Lingerie.

PAR HOFFMAN & MARKS,
S. S. ZELNICKER, encanteur,
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu jeudi, 4 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—350 lots d'habillements de saison, comprenant: Redingotes et vestes en drap français, redingotes et vestes en satin, cassimir, drap pilote, pardessus en Petersham, drab et sealskin, pantalons fantaisie, satin, cassimir et doeskin, gilets de velours en drap, casimir et soie, habillements en satin, et noir, pantalons jean et Melton, &c.

—Egalement—

140 douzaines chapeaux fins assortis.

—Et—

200 lots de lingerie, chemises, chemises de dessus, chemises et caleçons en mérinos, chemises de voyage, caleçons, cravates, gants en peau de daim, écharpes, mouchoirs batiste pour messieurs, &c., &c.

Le tout sera vendu sans réserve quelconque.

Conditions—à la vente. 4janv

PAR G. LEAUMONT.

Vente spéciale.

JEUDI, 4 COURANT.

Coutellerie de Sheffield, couteaux et fourchettes de table.

—Aussi—

Montres en or, argent et métal doré et argenté.

PAR GABRIEL LEAUMONT, encanteur,
Salle d'encan 80 rue de Chartres

JEUDI, 4 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

100 douzaines canifs de Sheffield

—Aussi—

100 douzaines couteaux et fourchettes de table.

—Aussi—

Montres en or, en argent et en métal doré et argenté.

Conditions à la vente. 4janv

PAR VINCENT & CO.

Habillements.......Habillements.

Par VINCENT & CO,
Wm. P. VINCENT, encanteur

AUJOURD'HUI, à 11 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

DEUX CENTS LOTS D'HABILLEMENTS, paletots, habillements en satinet, habits, couleurs sortis, pantalons en drap noir, gilets de drap, pantalons et gilets en satinet, dotto en drap, &c., &c. 4janv

300 lots de marchandises sèches, étrangères et américaines.

PAR VINCENT & Co.
W. P. VINCENT, Encanteur

AUJOURD'HUI, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

300 lots de marchandises sèches, étrangères et américaines, de saison, comprenant: coton blanc et blanchi, calicots, toiles, mouchoirs, [illegible] chemises, châles, manteaux de drap noir, gros de Rhin noir, [illegible]

Une caisse Kersey avarié.
Une do casquettes drap do. 4janv

Fourrures fines pour dames.

PAR VINCENT & Co.
W. P. VINCENT, Encanteur

AUJOURD'HUI, à 10 heures, à leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

Six cartons de fourrures pour dames, comprenant un assortiment de choix et indivisible. 4janv

PAR J. P. BOISSEAU.

Vin, rouge, champagne, en débarquement de la barque Michel Montaigne, arrivée de Bordeaux

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur,
Bureau, No 32 de la rue Gravier, entre les rues Tchoupitoulas et Vieille Levée

IL sera vendu, jeudi, 4 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan—150 caisses vin rouge, 50 caisses champagne, en débarquement de la barque Michel Montaigne, arrivée de Bordeaux.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis 3janv

Epiceries, Café, Poivre, Fromage, &c.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur
Bureau, rue Gravier, No 32, entre les rues Tchoupitoulas et Nouvelle Levée.

IL sera vendu JEUDI, 4 du courant, à 11 heures du matin, à son magasin d'encan [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des E. U. 4jan

PAR O. VALETON.

Belle maison de résidence en briques rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St Philippe

PAR O. VALETON, encanteur.
Bureau, 23 et 25, rue Conti.

SAMEDI, 6 janvier 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé rue Dauphine, entre les rues Dumaine et St-Philippe, mesurant 31 pieds de face à la rue Dauphine sur 127 pieds de profondeur, [illegible]

[illegible]

—AUSSI—

Au même endroit et à la même heure, un lot de meubles [illegible]

La propriété et les meubles seront vendus le tout ensemble.

L'acte de vente pardevant H. V. Ratliat, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Conditions de la vente—comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 4janv

PROPRIÉTÉ RUE STE-ANNE,
Entre Prieur et Johnson.

PAR O. VALETON, Encanteur,
Bureau, 23 et 25, rue Conti.

SAMEDI 6 janvier 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé rue Ste-Anne, entre les rues Prieur et Johnson, [illegible]

[illegible]

PAR RENE GUTIERREZ.

Meubles, Matelas, Miroir, et Vaisselle, Articles de Mercerie, &

—Succession de John Strode—

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur.
Bureau No 94 rue de Chartres.

JEUDI, 4 janvier, à 10 heures du matin, il sera vendu au dépôt No 94 de la rue de Chartres, pour le compte de la succession ci-dessus—

[illegible]

Succession de Salvador Salba.
No 25731.

Propriétés dans le Troisième District.

PAR RENE GUTIERREZ, encanteur,
Bureau, No 94 rue de Chartres.

JEUDI, 18 janvier 1866, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 décembre 1865, les propriétés suivantes appartenant à la succession—

[illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriétés dans le Troisième District.

SUCCESSION DE Mme EUGENE DUPRE.

PAR CHAS. E. FORTIER, encanteur.
Bureau, 82, rue Douane.

IL sera vendu, JEUDI, 8 Février 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 22 décembre 1865, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la succession de Mme Eugène Dupré, savoir:

1o—TREIZE LOTS DE TERRE situés au faubourg Washington, dans le 3e District, [illegible]

2o—DOUZE LOTS DE TERRE situés dans le même faubourg, [illegible]

Termes—Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit pour billets portant 8 p. d'intérêt du jour de la vente jusqu'à maturité [illegible]

Alfred Coppens & Co.
COURTIERS,
Marchands Commissionnaires
et Expéditeurs,

51......Passage de la Bourse......51
Entre Bienville et Douane.

Cobb, Delhonde & Co.,

Marchands-Commissionnaires et expéditeurs, No 7, North Second Street, entre Chesnut et Market, St-Louis.

Martin Delhonde & Cobb,

Facteurs de Coton et de Tabac—Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs, No 27, rue Perdido, N-Orléans, (Lne)

[illegible] sollicitent des ordres pour l'achat ou la vente de Coton, Sucre, Mélasse, Café, Comestibles, Produits du Pays, Grains de toute espèce, Foin, [illegible]

ONNOT & CO.
Etablissement de Pompes Funèbres,
situé rue Ste. Anne,

Entre Chartres et Royale, et établi depuis plus de 25 ans [illegible]

DEPOT de CERCUEILS METALLIQUES, et bois de toutes sortes [illegible]

MAGASIN
.........Rue Ste Anne..........[illegible]

BOHNE & FREER,

No77.........RUE GRAVIER.........No77.

Importateurs
DE PRODUITS DE CUBA,
CIGARES DE LA HAVANE, CIGARETTES, TABAC EN FEUILLES, &c.

Seuls agents, en cette ville,
De la Célèbre Fabrique de Cigarettes
"LA HONRADEZ!"

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Grande vente à longs termes de 54 arpents de terre de valeur, situés dans la paroisse Plaquemines, près du quartier Bonquille, à 53 milles plus bas que la ville et sur la rive droite du fleuve. Ces terres conviennent parfaitement à la culture du riz et des orangers.

Par G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, No 42 rue Royale.

MERCREDI, le dix janvier 1866 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs située rue Royale, entre celles du Douane et Canal, il sera vendu, les terres ci-après décrites faisant partie de l'habitation bien connue de G. Lanoux & Co, savoir:

54 portions de terre, situées dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, près du quartier Bonquille [illegible]

[illegible]

ATTENTION, LAITIERS!!!

Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI, 4 janvier 1866, à midi, aux écuries de Canteau, situées au dépôt ou près du dépôt des chars de la rue Dauphine, Troisième District, il sera vendu—
25 magnifiques GENISSES, VACHES &c—Egalement—Un MULET âgé de 16 mois.

[illegible]

Pour le tout COMPTANT, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Maison confortable à étage, No 101 de la rue Claiborne, 2me District.

Par G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

SAMEDI, 6 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

UN TERRAIN situé dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, St Louis, Derbigny et la Première Carondelet. [illegible]

[illegible]

Maisons cottage (chalets) confortables et bien bâties, dans la rue de l'Hôpital, 3e District.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42

SAMEDI 6 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu les propriétés ci-après décrites—

Trois terrains situés dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Robertson, Quartier et Tonti. [illegible]

[illegible]

30 terrains formant un îlet entier et faisant face à l'Avenue Carrollton, aux rues Toulouse, St. Pierre et David.

PAR G. DE FERIET, Encanteur,
Bureau, rue Royale No 42.

SAMEDI 6 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs il sera vendu les propriétés ci-après décrites—

30 terrains situés dans l'îlet compris entre l'Avenue Carrollton et les rues Toulouse, St Pierre et David, [illegible]

[illegible]

Mobilier à vendre pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Royale, No 42.

JEUDI 4 janvier 1866, à 10 heures du matin, il sera vendu [illegible]

Terrains améliorés à l'angle des rues Bourbon et Hôpital, Second District.

Succession de Joseph Camp.—No 20,923

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Royale, No 42.

LUNDI [illegible] janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]

[illegible]

Maison à étage No 119 de la rue Morales.

Succession de Francisco Roig y Prats, alias Francisco Roch.—No 26,[illegible]

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 42.

MARDI 23 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, [illegible]

[illegible]

PROPRIÉTÉS DE BATTURE, de valeur, 137 Terrains améliorés et nus à Jefferson City—quelques uns desquels sont très près du Stock Landing

Succession de Thomas Pamit—No 20,128.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau No 42, rue Royale.

JEUDI, 11 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Douane et Canal, il sera vendu, pour le compte de la dite succession, en vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District, portant la date du 12 octobre 1865, les propriétés ci-après décrites—

[illegible]

Propriétés de valeur situées à Alger et très convenables pour chantiers de marine.

Succession de F. de P. A. Robelot —No 25,664—

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau rue Royale, No 42.

MERCREDI 17 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu—

[illegible]

BOIS DE CHAUFFAGE
de chêne, plaine, frêne, olivier et cyprès.

2,000 CORDES à vendre en gros et en détail, délivrées à domicile, [illegible]

S. PRADEL, No 44 rue St-Charles.

Dépôt de bois encoignure Claiborne et Toulouse, en face du Vieux Bassin.

AUX FAMILLES—Voici le moment d'acheter du bois pour l'hiver. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER.

Marchandises sèches. Marchandises sèches

Par E. ROGER & CO,
O. DEJAN, encanteur,

JEUDI, 4 janvier, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 43 et 45 rue de la Vieille-Levée—

400 lots marchandises étrangères et américaines telles que cotons blancs et écrus, [illegible]

Conditions, à la vente. 3janv

PAR JOHN C. BLOHM

Marchandises sèches, Habillements, Chapeaux, Bottes, Souliers et Brodequins

PAR JOHN C. BLOHM, encanteur

JEUDI, quatre janvier, à dix heures du matin, dans sa salle d'encan, au No 36 de la rue Bienville, il sera vendu—

400 lots de marchandises sèches assorties et de saison.
—Egalement—
450 douzaines bonneterie, [illegible]
—Egalement—
2 caisses coton blanc et coton écru [illegible]
—Egalement—
300 lots d'habillements et chapeaux de saison.
—Et—
75 caisses de bottes, souliers et brodequins.
Conditions—à la vente. 3 janv

PAR E. M. JACOBS.

Deux Terrains améliorés et de prix.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu, VENDREDI, 5 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

1 TERRAIN formant le coin nord-est des rues Louisiane et Royale (ci-devant Carondelet), [illegible]

UN AUTRE TERRAIN [illegible]

Conditions, le jour de la vente. 2 déc

Deux morceaux de terre améliorés.

PAR E. M. JACOBS, encanteur
Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu, vendredi, 5 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

Un îlet de terre, composé de vingt-six terrains dans le Premier District.

PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu vendredi, 5 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

[illegible]

GRANDE VENTE DE PROPRIÉTÉS de prix. Deux morceaux de terre dans la Paroisse St. Charles, township du Sud, range 20 Est.

PAR E. M. JACOBS, encanteur
Bureau: Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu VENDREDI, 5 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

DEUX MORCEAUX DE TERRE DE PRIX, en la Paroisse St. Charles, dans celle Est, et décrits comme suit: [illegible]

[illegible]

PROPRIÉTÉ DE VALEUR,
SUCCESSION DE JOHN WATTERSON

PAR E. M. JACOBS, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nlle-Orléans, [illegible]

[illegible]

PAR S. GUINAULT.

Meubles, vaisselle, quincaillerie, &c.

PAR S. GUINAULT, encanteur

VENDREDI 5 janvier 1866, il sera vendu à 11 heures [illegible]

Vente remise au 6 janvier

PAR S. GUINAULT, Encanteur.
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

[illegible]

Succession de Bonaventure Michel Azié No 20,426.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Enc. Passage de la Bourse et Bienville.

IL sera vendu, mardi, 16 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District [illegible]

[illegible]

Succession de David Hopland,

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 13 janvier 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, [illegible]

[illegible]

KERNAN, MAYO & DURMAN,
(Successeurs de Hazen & Kernan),

No 6...........rue des Magasins...........No 6

A l'encoignure du Grand Chevalier.

HARIQUANTS et marchands de selles, harnais, malles, [illegible]

MM. Kernan, Mayo et Durman règlent les affaires de l'ancienne maison Hazen & Kernan.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU GAZ DE LA NLLE-ORLEANS

Nlle-Orléans, 28 décembre 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs de cette compagnie, il a été déclaré un dividende de [illegible] pour cent payable aux actionnaires, à partir du 4 janvier 1866 [illegible]

Par ordre du Bureau,
WM. H. BROWN, Secrétaire.